

DÉPARTEMENT
DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE-SUR-LOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

Sainte-Livrade-s/-Lot, le 15 Mai 1938

MAIRIE

Objet

Dénomination du Conseil
Municipal.

Le Maire de Sainte-Livrade-s-Lot

à Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve s/Lot

Le Conseil Municipal de Ste Livrade s/LOT,
réuni hors séance pour examiner la situation créée par
l'envoi de ressortissants Indo-Chinois au Camp du
Moulin du Lot.

Considérant qu'il n'a été tenu aucun compte
des réserves formulées par l'Assemblée sur l'opportunité
contestable de l'arrivée dans notre ville d'un surcroît
de population disproportionnée avec les possibilités
de logement et de ravitaillement,

Considérant que le Conseil responsable de
l'ordre local, du ravitaillement et du logement des
cadres et leurs familles; aurait dû être appelé à donner
son avis sur une question aussi importante.

VILLENEUVE-sur-LOT, le 8 Juin 1948.

N° 538

NOTE D'INFORMATION

Objet: En Lot-et-Garonne, à Ste LIVRADE, la crise municipale qui menaçait, semble devoir être évitée.

A la suite des informations relatives à l'installation prochaine, au Camp du "Moulin du Lot" à Ste LIVRADE de Travail leurs Indochinois, Mr MAUREL, Maire de la localité, avait fait parvenir à Mr. le Sous-Préfet de VILLENEUVE une lettre de démission collective de son Conseil Municipal, pour protester contre l'affectation de ce camp aux Indochinois.

Par lettre en date du 3 Juin courant, Mr le Sous-Préfet a fait connaître officiellement au Maire de Ste LIVRADE, que la démission collective et le motif invoqué ne pouvaient être pris en considération, et qu'il se refusait à accepter ainsi la démission de la Municipalité.

Après cette manifestation de protestation le Maire et le Conseil Municipal manifestent le désir évident de sortir de cette impasse; les craintes d'une crise municipale à Ste LIVRADE peuvent donc se dissiper.

Et dans quelques jours un millier d'Indochinois seront installés dans le camp.

SOUS-PRÉFECTURE

DE

VILLENEUVE-SUR-LOT

— JQ

LE 3 Juin 1948

Com. de Ste LIVRADE S/ LOT
démission du Cons. Municipal

LE SOUS-PRÉFET DE VILLENEUVE-SUR-LOT

A Monsieur le MAIRE de Ste LIVRADE S/ LOT

COPIE

Vous avez bien voulu, à la date du 18 Mai dernier, me faire parvenir la lettre de démission émargée par vous-même et vos 19 collègues du C.M. de Ste LIVRADE S/ LOT.

Présentée sous cette forme il ne m'est pas possible de transmettre à M. le PREFET cette démission collective, l'usage exigeant, dans ce cas, une démission individuelle de chaque conseiller municipal.

Quant à la raison invoquée, elle ne me semble pas suffisante pour devoir créer, dans votre commune, une crise devant inévitablement entraîner la désignation d'une délégation spéciale et, par la suite, de nouvelles élections.

Je me permets de faire appel à votre parfaite compréhension de votre devoir civique, compréhension que vous avez manifestée le 19 Octobre dernier en acceptant de vous charger de la gestion des affaires municipales, pour vous demander de bien vouloir, ainsi que vos collègues, reconsidérer sérieusement cette question qui, éventuellement, risquerait pour un motif vraiment peu important, d'apporter la perturbation dans votre belle commune.

basée sur Pour ma part, je me refuse à accepter cette démission ~~pour~~ de telles raisons.

Toutefois, si le Conseil Municipal de Ste LIVRADE désire persister dans son intention d'abandonner la responsabilité du mandat qui lui a été confié par le corps électoral, il y aura lieu de me faire parvenir les démissions individuelles de chaque conseiller.

Je vous serais obligé de bien vouloir me tenir informé de votre décision et de celle de vos collègues à ce sujet afin que j'en sois en saisir M. le PREFET.

le Sous-Préfet,

signé: BARTHELEMY

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

Sainte-Livrade-s-/Lot, le 12 Juin 1948

MAIRIE

Le Maire de Sainte-Livrade-s-Lot
à Monsieur le Sous-Préfet

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil Municipal de Ste Livrade réuni en séance extraordinaire le 12 Juin 1948 après avoir pris connaissance de la lettre datée du 3 Juin 1948 que vous avez bien voulu lui envoyer, après un long échange de vues auquel ont pris part tous les membres présents, a décidé à l'unanimité de répondre favorablement à votre appel, demandant à l'Assemblée de retirer la démission collective qu'il a eu l'honneur de vous adresser le 18 Mai dernier.

En conséquence le Conseil Municipal déclare regretter qu'il n'ait pas été tenu compte de la protestation qu'il a voulu souligner en donnant sa démission; mais, considérant qu'à l'heure actuelle de nouvelles élections, tout en arrêtant la bonne marche des affaires communales amèneraient peut-être des mouvements susceptibles de nuire à la tranquillité publique, décide de retirer sa démission et vous prie Monsieur le Sous-Préfet de considérer sa lettre du 18 Mai dernier comme nulle et non avenue.

Recevez Monsieur le Sous-Préfet l'assurance de notre complet et respectueux dévouement.

Bois
Jouhonnin
Morcel
Lasaigne
Lapresse
Aubert
Couderc
Guillaume
Guillaume
Guillaume

Le Maire.



Guillaume

18 JUN 1948

SOUS-PRÉFECTURE
DE
VILLENEUVE - SUR - LOT

Villeneuve, le 15 Juin 1948

JQ

Ste LIVRADES/ LOT
démission du
C.M.

Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot
à Monsieur le PREFET de

LOT-et-GARONNE

*félicitations
de son conseil*

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, la lettre en date du 12 courant, par laquelle le Conseil Municipal retire sa démission donnée le 18 Mai dernier.

Cette décision avait fait l'objet de ma lettre du 3 Juin 1948 dont je vous ~~xxxxxx~~ communique, sous ce pli, copie.

J'estime qu'il y aurait lieu, en cette circonstance, de féliciter M. le Maire de Ste LIVRADE de la clairvoyance, du civisme et de la pondération dont il a fait preuve ainsi que son conseil Municipal.

Le Sous-Préfet,

M. [Signature]

21 JUIN 1948

3.PR

Monsieur le Maire,

M. le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot mient de me faire parvenir la lettre par laquelle votre Conseil Municipal et vous-même décidez de retirer votre démission.

Je me permets, à cette occasion, de vous exprimer toute ma vive satisfaction pour le civisme dont vous avez fait preuve et le sens de l'intérêt général que témoignent les termes de votre lettre.

Je tiens à vous assurer, à mon tour, que l'Autorité Préfectorale, dont vous facilitez ainsi la tâche, tient le plus grand compte des observations et suggestions que vous avez formulées et ne négligera rien pour qu'elles soient prises en considération.

Veillez, Monsieur le Maire, ainsi que tous les membres de votre Conseil Municipal, recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

LE PREFET,

Signé: SÉGAUD

Monsieur MAUREL
Maire de

SAINTE-LIVRADE

S.C. de M. le Sous-Préfet
de VILLENEUVE SUR LOT